

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

IBPT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le groupe des régulateurs européens dans le domaine des services postaux sous la présidence du régulateur postal belge, l'IBPT, en 2018

Bruxelles, le 19 janvier 2018 – Depuis la libéralisation du secteur postal, 2018 représente un autre jalon important dans le domaine de la régulation postale européenne. Le groupe des régulateurs européens dans le domaine des services postaux (European Regulators Group for Postal Services, ERGP), qui opérera en 2018 sous la présidence du régulateur belge, l'IBPT, souhaite apporter une contribution importante à une mise en œuvre et un développement davantage harmonisés du cadre réglementaire européen.

L'ERGP est composé des 28 autorités réglementaires nationales pour les services postaux de l'UE. La mission de l'ERGP consiste entre autres à conseiller la Commission européenne en matière de bon fonctionnement du marché intérieur des services postaux. L'ERGP est présidé en 2018 par Jack Hamande, membre du Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT).

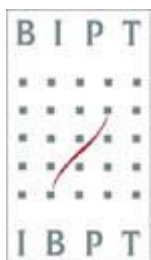
L'ERGP a intégré un certain nombre d'objectifs prioritaires dans son plan opérationnel 2018. Ainsi, l'ERGP aidera la Commission européenne dans le cadre de la révision ou de la réforme de la directive postale : l'ERGP fournira un aperçu des principales difficultés identifiées par les régulateurs postaux nationaux dans la pratique et identifiera les caractéristiques d'une régulation pertinente qui accompagne les changements en cours aujourd'hui au sein du secteur postal. La Commission européenne a également désigné l'ERGP pour soutenir l'harmonisation de la mise en œuvre par les régulateurs de la future réglementation en matière de services de distribution transfrontière de colis. Ce règlement doit permettre aux utilisateurs d'avoir une meilleure vue, plus claire, des tarifs en matière de colis transfrontières et faciliter ainsi la comparaison des tarifs des colis transfrontières.

En outre, l'ERGP doit encore relever de nombreux défis liés à l'exécution des objectifs stratégiques de son Plan stratégique 2017-2019. Ainsi, l'ERGP souhaite accomplir d'importants travaux en 2018 afin d'aider les régulateurs postaux nationaux à relever concrètement des défis complexes, par exemple dans le domaine du calcul du coût net du service universel, de la réglementation de l'accès et de la stimulation de la concurrence, ou de la protection de la qualité. L'ERGP souhaite en effet analyser comment des utilisateurs qui envoient et reçoivent de plus en plus souvent des colis, peuvent bénéficier au mieux d'une compensation ou d'une protection adéquate en cas de problèmes liés à l'expédition.

Jack Hamande, président de l'ERGP en 2018 : *« L'ERGP a déjà formulé en 2018 une série d'engagements que les régulateurs postaux nationaux souhaitent mener à bien ensemble. J'attends donc avec beaucoup d'enthousiasme de pouvoir travailler de manière ciblée et efficace avec mes collègues issus des autres régulateurs postaux nationaux. »*

Michel Van Bellinghen, président du Conseil de l'IBPT : *« Je me réjouis que l'IBPT, en tant que régulateur postal belge, se voie attribuer la présidence de l'ERGP à un moment crucial pour le secteur postal. L'IBPT pourra ainsi apporter sa contribution au développement de la réglementation postale. »*

Pour de plus amples renseignements :



Jimmy Smedts

Porte-parole

f : +32 2 226 88 22, m : +32 478 63 91 82

IBPT - Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35 - 1030 Bruxelles - Belgique

www.ibpt.be

